



Commission Canadienne des grains

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/85-2002

ISBN 0-660-62088-X



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission canadienne des grains
Rapport ministériel sur le rendement 2001–2002

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire

Table des matières

Chapitre 1	Messages	
	Message du Ministre	1
	Message du Commissaire en chef	2
Chapitre 2	Contexte stratégique	
	Mandat, mission et partenariats	4
	Programmes et services	4
	Défis	6
Chapitre 3	Rapport sur le rendement	
	Régime d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers	9
	Transactions sur les grains équitables et transparentes	17
	Défense des droits des producteurs	21
	Saine gestion de l'organisme	24
Chapitre 4	Mot de la fin	29
Annexe 1	Partenaires de la CCG	30
Annexe 2	Rendement financier	32

Chapitre 1: Messages

Message du Ministre

Vous avez entre les mains le *Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002* de la Commission canadienne des grains (CCG). Il explique comment la CCG a utilisé les ressources mises à sa disposition du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 pour réglementer l'industrie céréalière, défendre les intérêts des céréaliculteurs et garantir un approvisionnement constant de grains de qualité aux acheteurs canadiens et étrangers.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la salubrité, la qualité et la fiabilité de ses exportations de grain. Ces facteurs importants permettent aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés céréaliers internationaux très concurrentiels.

Cet avantage doit être soutenu et renforcé. On peut et doit y arriver par le truchement du Cadre stratégique pour l'agriculture que le Gouvernement du Canada a élaboré en collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie agroalimentaire et les Canadiens. Le Cadre stratégique pour l'agriculture identifiera le Canada comme le chef de file mondial en matière de qualité et de salubrité des aliments et de durabilité écologique.

La CCG jouera un rôle essentiel à l'exécution du Cadre stratégique pour l'agriculture et assurera que les céréaliculteurs canadiens obtiennent le meilleur prix possible pour leurs produits. Le présent rapport résume les défis importants auxquels est confrontée la CCG et précise comment celle-ci entend les relever.

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

Message de la Commissaire en chef

Je suis heureuse de vous présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.

Les céréales, les oléagineux et les cultures spéciales du Canada sont prisées dans le monde entier. Ces produits sains, nutritifs et salubres commandent un prix élevé sur les marchés internationaux, parce que les lots livrés répondent constamment aux besoins de qualité des consommateurs.

En 2001, la valeur des exportations canadiennes de produits agroalimentaires a dépassé les 26,4 milliards de dollars, ce qui représente 6,6 % de l'ensemble des exportations. La part de ces exportations constituées de céréales, d'oléagineux et de produits connexes s'élevait à 9,9 milliards de dollars, soit 400 millions de dollars de plus que l'année précédente.

La CCG fournit les services de gestion du régime d'assurance-qualité et d'assurance-quantité afin de soutenir la commercialisation du grain canadien. Nous adoptons aussi des règlements qui contribuent à maintenir l'intégrité de notre industrie et jouent ainsi un rôle dans le succès du Canada sur les marchés mondiaux. Le présent rapport met en lumière les efforts de la CCG pour répondre aux défis d'une industrie en évolution rapide. Les réalisations de l'organisme comprennent notamment les éléments suivants:

- Nous avons élaboré des stratégies pour améliorer le système d'assurance-qualité. Par exemple, nous avons développé un système de gestion de la qualité des grains qui sera utilisé pour assurer la pureté variétale des grandes classes de blé.
- En partenariat avec l'Institut canadien des semences, nous avons travaillé à mettre sur pied un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation.
- Nous avons mis sur pied un nouveau laboratoire sur les légumineuses et avons collaboré avec Pulse Canada pour élaborer différentes méthodes de détermination de la qualité des légumineuses.
- Nous avons reçu la certification ISO 9002 pour des services clés liés à la qualité et à la quantité à la division des Services à l'industrie.
- Nous avons élaboré et raffiné de nouveaux tests rapides pour s'assurer que les expéditions canadiennes de grain répondent aux normes internationales en matière de salubrité des aliments.
- Nous avons restructuré le Comité de normalisation des grains de l'Ouest afin d'améliorer la participation des producteurs et de mieux refléter la gamme des produits cultivés dans l'Ouest du Canada.
- En consultation avec les producteurs et l'industrie, nous avons passé en revue et mis à jour plusieurs politiques et règlements.

La mission de la CCG est d'« être chef de file sur le plan d'assurance-qualité et d'assurance-quantité du grain, engagé à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients ». Ce rapport permettra aux lecteurs de constater que nous avons su continuer à réaliser notre mission au cours de la dernière année.

Chris Hamblin
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

Chapitre 2: Contexte stratégique

Mandat, mission et partenaires

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG a le mandat de réglementer la manutention du grain au Canada ainsi que d'établir et d'appliquer des normes de qualité à l'égard des grains canadiens, au bénéfice des producteurs. En exerçant ces fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable en denrées alimentaires au pays et à l'étranger. La CCG travaille de près avec tous les intervenants de l'industrie céréalière du Canada pour élaborer et appliquer ses politiques et pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de commercialisation des grains canadiens. En assurant la qualité à l'utilisation finale, la CCG rehausse la valeur marchande des grains canadiens.

La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'industrie et des Finances. L'administration centrale est établie à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions: Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. La CCG compte environ 708 employés à temps plein.

La CCG travaille de près avec les producteurs, les membres de l'industrie céréalière et les autres ministères et organismes gouvernementaux pour exécuter ses programmes et services (voir l'annexe 1). Les partenaires de la CCG l'aident à réaliser sa mission, qui est d'être un chef de file sur le plan de la gestion de la qualité du grain et de l'assurance-qualité, engagé à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients et à soutenir les producteurs, tous les secteurs de l'industrie céréalière et leurs clients.

Programmes et services

La tâche journalière de la CCG consiste à exécuter de nombreux programmes, notamment son programme d'assurance-qualité et d'assurance quantité, qui garantissent des cargaisons de grain constantes, fiables et répondant aux exigences des contrats en matière de qualité, de salubrité et de quantité. Dans le cadre de son programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, la CCG se livre aux activités suivantes:

- Inspecter le grain en vue d'en attester la qualité, notamment tout le grain livré aux silos terminaux ou expédié de ceux-ci, tout le grain exporté depuis les silos de transbordement et tous les échantillons de grains soumis par les producteurs et autres intervenants de l'industrie à des fins de classement.
- Attester le poids des exportations de grain, superviser la pesée aux silos terminaux, vérifier les stocks de grains aux silos terminaux et aux silos de transbordement, inspecter les balances aux silos terminaux et aux silos de transbordement.
- Déterminer et expliquer les liens entre les propriétés physiques et biochimiques du grain et sa valeur à l'utilisation finale.

- Mettre au point des méthodes rapides, efficaces, utiles et économiques pour l'évaluation de la qualité du grain.
- Appuyer les ventes et l'expansion du marché des grains (« grain » est défini dans le *Règlement sur les grains du Canada* et comprend les céréales, les oléagineux et les légumineuses) en offrant des conseils d'ordre technique sur la qualité des grains et sur leur utilisation finale, et évaluer la qualité des lignées créées par les phytosélectionneurs pour veiller à ce qu'elles présentent les caractéristiques physiques et qualitatives nécessaires à l'enregistrement.
- Analyser et surveiller les cargaisons de grain pour garantir non seulement que le grain canadien est salubre, mais qu'il respecte les limites internationales en matière de contaminants toxiques.
- Fournir de l'information sur la qualité des expéditions commerciales de grain, ainsi que des grains de chaque nouvelle récolte, aux négociants et aux transformateurs de grain canadien.
- Faire enquête sur les plaintes reçues au sujet de la qualité et de la quantité d'expéditions de grain canadien et y donner suite; répondre à des demandes de renseignements à cet effet.
- Fournir d'autres services spécialisés à la demande des membres de l'industrie du grain.

De plus, la CCG réglemente l'industrie du grain pour assurer le traitement équitable des producteurs, l'intégrité des transactions sur les grains et le maintien de la qualité du grain tout au long de son cheminement dans les divers canaux de distribution. Dans le cadre de ses fonctions régulatrices, la CCG est appelée à s'acquitter des tâches suivantes:

- Agréer les négociants en grains et les compagnies propriétaires de silos qui satisfont aux exigences.
- Vérifier les obligations des entreprises agréées envers les producteurs.
- Obtenir une garantie financière pour protéger les producteurs en cas de manquement de la part des entreprises agréées.
- Surveiller la situation financière des titulaires de licences.
- Élaborer et édicter les normes de qualité des grains.
- Inspecter les grains et les installations de manutention céréalière pour assurer l'absence d'infestations d'insectes.
- Recueillir et publier des statistiques sur la manutention, le stockage et le mouvement du grain.
- Attribuer des wagons aux producteurs.
- Assurer l'arbitrage des plaintes formulées par les producteurs à l'égard des transactions sur les grains.

La CCG fournit d'autres services auxquels l'industrie du grain, au Canada et à l'étranger, attache une grande valeur. En voici quelques exemples:

- Tenir à jour le Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et faciliter le cheminement de l'information pour le compte des négociants céréaliers.
- Diffuser des données sur la qualité des grains.
- Offrir des cours de formation, généraux ou personnalisés, aux membres de l'industrie céréalière.
- Exécuter des fonctions en sous-traitance, par exemple, la réparation des humidimètres et l'analyse chimique du grain.

Défis

L'industrie céréalière du Canada œuvre dans un milieu en évolution constante. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au changement tout en continuant d'offrir aux acheteurs des grains de qualité constante et uniforme. Ceci est particulièrement important étant donné que la valeur des exportations canadiennes de produits alimentaires a atteint plus de 26,4 milliards de dollars en 2001, ce qui représente 6,6 % de l'ensemble des exportations canadiennes. Environ 37,4 % de ces transactions visaient les exportations de céréales, d'oléagineux et de produits connexes d'une valeur approximative de 9,9 milliards de dollars. Voici les principaux défis auxquels la CCG doit faire face:

1. Pressions exercées sur le système de classement visuel canadien

La méthode canadienne d'identification visuelle des grains permet aux inspecteurs des grains et à l'industrie de la manutention céréalière de séparer rapidement et à peu de frais le grain, particulièrement le blé, en fonction de son apparence. Chacune des classes présente des caractéristiques spécifiques d'utilisation finale. Cela signifie qu'il y a un lien direct entre l'apparence du grain et son comportement à l'utilisation finale. Par conséquent, en connaissant simplement la classe et le grade de grain canadien, les acheteurs savent quel sera son rendement lors d'une utilisation finale donnée. Notre méthode de distinction permet le mouvement efficace et à peu de frais du grain en vrac dans un réseau de manutention assujéti à des exigences.

Malgré les avantages de la méthode de distinction visuelle des grains, de nombreuses pressions sont exercées pour qu'elle soit abandonnée. Ces pressions proviennent de plusieurs sources:

- Les sélectionneurs préféreraient un système de ségrégation qui offrirait une plus grande souplesse lors de la sélection. Ils croient que les critères de distinction visuelle des grains limitent leur capacité d'améliorer les caractéristiques agronomiques et qualitatives des nouvelles variétés.
- Les caractéristiques d'utilisation finale des nouvelles variétés développées sont différentes de celles des classes existantes.
- Il arrive que des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement soient cultivées au Canada lorsqu'elles semblent offrir des avantages agronomiques, notamment un meilleur rendement. Si ces variétés sont produites en quantité

suffisante et possèdent des caractéristiques de qualité à l'utilisation finale très différentes des classes auxquelles elles ressemblent, elles risquent de compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime d'assurance-qualité.

- Les acheteurs de grain canadien deviennent de plus en plus sensibles à la qualité et demandent une gamme plus vaste de caractéristiques de qualité ainsi que des assurances et des certifications de la qualité et de la salubrité du grain. Afin de compléter le système traditionnel d'inspection visuelle du grain, il faut mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises pour attester la qualité et la salubrité du grain.

2. Développement de céréales et d'oléagineux transgéniques

Le Canada doit se pencher sur les défis de commercialisation posés par le développement et la production de grains transgéniques. Les consommateurs se préoccupent de plus en plus de la salubrité des grains transgéniques. Certains pays ont même établi des exigences d'étiquetage à l'égard des produits transgéniques. Si le Canada désire conserver sa part du marché international, il se doit d'être capable de séparer les variétés transgéniques et non transgéniques. Les variétés transgéniques n'étant pas distinguables visuellement des variétés non transgéniques, les pressions sur le système de classement visuel s'accroissent et le besoin de trouver une autre méthode d'identification s'intensifie.

3. Changements structurels dans l'industrie céréalière canadienne

Les changements structurels observés dans l'industrie céréalière canadienne ont une incidence sur l'assiette du revenu de la CCG. Les livraisons moyennes de grain ont chuté d'environ 20 % aux terminaux portuaires depuis le début des années 1990. Cette chute a eu des répercussions financières considérables sur la CCG, car la plupart de ses recettes proviennent des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain destiné à l'exportation au moment de son chargement sur les navires.

La diminution progressive du nombre de petits silos primaires et la construction simultanée de silos à grande capacité contribuent également au changement structurel de l'industrie céréalière. Depuis le début des années 1960, le nombre de silos primaires est passé de 5 000 à tout juste moins de 500 dans l'Ouest canadien. Au cours de la même période, la capacité de stockage moyenne est passée d'environ 2 000 tonnes à plus de 10 000 tonnes, et même à 100 000 tonnes dans certains cas. Ces changements ont diverses répercussions sur la CCG, notamment une baisse des recettes d'agrément, la nécessité de changer ses politiques en matière d'agrément, une évolution de la demande de services de la CCG (c.-à-d. une augmentation de la demande d'évaluation de la qualité à la ferme) et une réduction éventuelle de l'uniformité des cargaisons de grains.

4. Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de la salubrité des aliments

Les acheteurs exigent de plus en plus l'exécution d'analyses rigoureuses et rapides pour s'assurer de la salubrité des cargaisons de grains canadiens. La demande d'analyses spéciales pour dépister les résidus chimiques dans les cargaisons augmente l'importance de la recherche visant l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse, ou l'adaptation des

méthodes actuelles, de sorte qu'elles soient suffisamment précises et exactes pour satisfaire aux attentes très élevées du marché.

5. Le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

En 2001, le Gouvernement du Canada s'est engagé envers un Cadre stratégique pour l'agriculture pour le XXI^e siècle. Ce cadre vise à augmenter la part du Canada dans les marchés internationaux des aliments, à assurer les Canadiens de la salubrité de leurs aliments et permettre aux producteurs d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaire à la gestion des risques de l'agriculture. L'objectif ultime est que le Canada devienne le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation agroalimentaire et de production alimentaire écologique.

Le mandat et les activités connexes de la CCG touchent à la plupart des domaines couverts dans le cadre stratégique : programmes nationaux de salubrité des aliments, augmentation des transferts de résultats scientifiques, de technologie et de connaissances vers l'industrie et les producteurs, gestion des risques d'entreprise grâce au programme de protection financière de la CCG. La mise en œuvre de ces priorités permettra à l'agriculture canadienne d'avoir accès à des marchés qui exigent une documentation de traçabilité et encouragera l'adoption de pratiques innovatrices par les producteurs et par l'ensemble du secteur. L'attestation de la qualité des grains par la CCG joue un rôle important dans la mise en marché du grain canadien à l'étranger. En 2001-02, nous avons travaillé au développement d'un programme de vérification et d'attestation de la ségrégation. Nous coopérons aussi avec l'industrie à l'introduction de ségrégation et de traçabilité non visuelle dans le système de manutention des grains en vrac. Toutes ces initiatives et activités démontrent un engagement continu de la CGC envers l'élaboration de plans et de priorités qui viendront compléter le Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement.

Chapitre 3: Rapport sur le rendement

La CCG a un secteur d'activités et un objectif prioritaire: *un système d'assurance-qualité des grains qui améliore la mise en marché des grains dans l'intérêt des producteurs.*

Afin d'atteindre cet objectif en 2001-2002, la CCG a regroupé ses programmes autour de quatre résultats stratégiques:

1. un régime d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers;
2. des transactions sur les grains équitables et transparentes;
3. la défense des droits des producteurs;
4. la saine gestion de l'organisme.

Les résultats stratégiques démontrent les avantages découlant des services de la CCG. La Commission a ciblé plusieurs résultats prévus pour chacun des résultats stratégiques. Les résultats obtenus pour chacun des résultats prévus durant le dernier exercice sont expliqués plus bas.

1. Un système d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers

Nombre d'employés à temps plein: 558

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en \$
Ressources prévues	46 763 544 \$
Ressources utilisées :	47 565 399 \$

Résultat prévu: Un système d'assurance-qualité qui s'adapte en vue de traiter les variétés non distinguables visuellement et de séparer les céréales et les oléagineux génétiquement modifiés.

La Commission canadienne des grains entend offrir un système d'assurance-qualité qui répond aux besoins actuels et à long terme de l'industrie céréalière. Les ressources techniques et scientifiques de la CCG sont essentielles à l'élaboration d'un régime qui puisse relever les défis que présentent les exigences des marchés concurrentiels et une industrie en constante évolution.

Court terme

En 2001-2002, la CCG a continué de faire face à des défis concernant le système de classement visuel et d'assurance-qualité. Le problème chronique lié à l'arrivée de variétés de blé roux du printemps de l'Ouest canadien (CWRS) non enregistrées dans le réseau de manutention n'a pas diminué. Ces variétés ont un aspect semblable à celui des variétés

enregistrées de blé CWRS, mais ont des propriétés différentes lorsqu'on les transforme. La présence de ces variétés dans le système de manutention, si elle devient plus élevée que les tolérances pré-définies, pourrait compromettre la qualité des expéditions de blé de l'Ouest canadien.

Afin de réduire au minimum les risques de compromettre la qualité des expéditions de grain d'exportation en 2001-2002, la CCG a continué de surveiller les wagons de blé CWRS déchargé aux silos terminaux et chargé pour exportation dans les ports. Au moyen de méthodes biochimiques d'identification variétale, la CCG a effectué des essais pour garantir que les cargaisons étaient composées des variétés enregistrées spécifiées dans les annexes de grades. On n'a détecté aucune cargaison qui dépassait la tolérance établie pour les variétés non enregistrées.

Moyen terme

Comme l'illustrent les problèmes liés à la livraison de variétés non enregistrées, on constate une érosion rapide de l'efficacité de la méthode de distinction visuelle comme outils premier de ségrégation des grains. D'autres changements connexes ayant un effet sur la méthode visuelle comprennent le développement et l'enregistrement de nouvelles variétés qui ne correspondent pas aux types ou classes de qualité existants mais possèdent la même apparence visuelle, la subdivision de classes de blé en plus d'un type de qualité et l'introduction possible de blé génétiquement modifié (GM).

En janvier 2001, la CCG a établi un comité d'intervenants sur la gestion de la qualité des grains afin d'élaborer des solutions de rechange aux méthodes visuelles de ségrégation des grains en lots ayant les mêmes qualités à l'utilisation finale. Au printemps de 2002, le comité a soumis un rapport de ses délibérations à la CCG. Ce rapport comprenait deux options, toutes deux fondées sur un système de déclarations (assermentées) sur les variétés. La CCG consultera les producteurs et d'autres intervenants de l'industrie des grains à l'été et à l'automne de 2002 afin d'obtenir leur avis et de déterminer l'option de remplacement la plus acceptable pour les méthodes visuelles.

De plus, la CCG collabore avec l'Institut canadien des semences (ICS) pour élaborer un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation. La vérification des processus de ségrégation par une tierce partie améliorera la qualité marchande des produits céréaliers ou oléagineux spécialisés dans des marchés de créneau. Par exemple, certains clients demandent des variétés de grain précises. Puisque ces variétés ne sont pas visuellement distinguables à partir du grain en vrac, il faut concevoir et mettre en oeuvre un processus de ségrégation pour s'assurer que le client n'obtiendra que les variétés demandées. L'attestation par la CCG du processus de ségrégation donnera à l'acheteur une assurance accrue que le produit qu'il reçoit correspond bien à ce qu'il attendait.

La CCG a mis en oeuvre plusieurs stratégies pour relever les défis à moyen terme:

En janvier 2001, la CCG a formé un comité sur le système de gestion de la qualité du grain, qui regroupe des producteurs, des manutentionnaires, ainsi que des représentants de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Commission canadienne

du blé, du Conseil canadien du canola, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Association canadienne des cultures spéciales. L'objet du comité est de trouver des solutions de rechange aux méthodes de distinction visuelle pour séparer les céréales, les oléagineux et les cultures spéciales en lots possédant les mêmes caractéristiques à l'utilisation finale. Un des objectifs à moyen terme du comité est d'élaborer la structure d'un système de déclaration variétale. Le comité fera une annonce à ce sujet à l'automne 2001.

La CCG et l'Institut canadien des semences (ICS) ont entamé des pourparlers visant l'élaboration d'un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation. Le partenariat conjuguera l'expérience de la CCG en analyse du grain à celle de l'ICS en attestation de processus. Les partenaires entendent élaborer un programme d'appui aux entreprises canadiennes qui désirent avoir accès aux marchés spécialisés, c'est-à-dire qui veulent approvisionner des clients qui exigent des variétés spécifiques de grain. Le CCG prévoit entreprendre un projet pilote à ce sujet dans la région de Bayport. Prévu pour 2001-2002, le projet pilote consistera à vérifier et à attester les processus de ségrégation mis en place par les entreprises ontariennes et québécoises.

Long terme

La solution à long terme pour dépasser les limitations du système de classement par distinction visuelle sera d'augmenter les services visuels pour les remplacer ensuite par des méthodes non visuelles de séparation du grain en lots de qualité semblable. L'industrie nécessite des analyses rapides, automatisées et précises afin d'identifier les variétés ou de mesurer des caractéristiques qualitatives spécifiques. En 2001-2002, la CCG a poursuivi ses activités de recherche visant à développer une telle technologie. Un des résultats obtenus est la mise en oeuvre d'un programme de tests offerts à la Commission canadienne du blé et à l'industrie de la manutention pour vérifier la pureté variétale des expéditions d'orge brassicole. On utilise des tests par électrophorèse et une procédure fondée sur des analyses d'ADN, développée récemment par le laboratoire de la CCG, pour vérifier que les expéditions d'orge brassicole répondent aux spécifications du contrat en ce qui concerne les niveaux de pureté. Ces niveaux sont généralement fixés à 95 % ou plus. Cette technique est aussi utilisée comme service aux malteries, pour déterminer le mélange de variétés dans des échantillons de malt mélangé. La réussite d'une méthode fondée sur des analyses d'ADN pour l'identification des variétés d'orge dans le secteur de la manutention et de l'industrie brassicole illustre les possibilités d'application pratique de la recherche en biologie moléculaire. Des progrès ont aussi été accomplis dans le développement de tests en laboratoire fondés sur l'ADN afin d'identifier le canola et le soja génétiquement modifiés.

Le but ultime de ces recherches est de mettre au point des méthodes rapides, automatisées, portables (pour utilisation sur le terrain) et économiques pour l'identification par des analyses d'ADN. Ces techniques seront utilisées par la CCG pour attester la composition variétale d'expéditions et, au besoin, détecter la présence de grains génétiquement modifiés ou de caractères transgéniques.

Résultat prévu: La CCG offrira des services dans les régions où il y a une demande accrue

Les changements apportés à la réglementation dans l'industrie céréalière et l'évolution des marchés internationaux depuis les cinq dernières années offrent à la CCG la possibilité de fournir à la clientèle de nouveaux services essentiels.

Au cours des dernières années, les Prairies ont connu une croissance de la transformation à valeur ajoutée des grains et une expansion des productions animales. On a aussi observé plus d'exportations directes de grain vers les États-Unis. Les exportations céréalières annuelles vers les États-Unis sont passées de 1,2 million de tonnes en 1991-1992 à 3,09 millions de tonnes en 2001-2002. Les services d'inspection de la CCG ne sont pas obligatoires dans le cas des livraisons par camion ou par chemin de fer à l'intérieur du Canada ou de la partie continentale des États-Unis, mais de nombreux expéditeurs font tout de même appel à nos services pour s'assurer que la qualité des livraisons répond aux attentes de la clientèle.

Au même moment, les entreprises de manutention céréalière ont construit des silos à grande capacité dans les Prairies afin d'améliorer l'efficacité de leurs exploitations et réduire les frais de transport. Les exploitants de ces silos à grande capacité exigent de plus en plus de la CCG qu'elle fournisse ses services sur place pour veiller à ce que les grandes cargaisons ferroviaires quittant leurs installations soient de la qualité voulue.

La production des légumineuses s'est accrue considérablement dans les Prairies : plus de 100 pays importent maintenant du Canada des pois, des lentilles, des pois chiches et des haricots. Le Canada est actuellement le plus grand exportateur au monde de pois et de lentilles et devient un concurrent très fort dans les marchés internationaux du pois chiche et du haricot sec. Les avantages de la culture alternée, le bon rendement à l'hectare, les besoins minimes en engrais et les prix contractuels ont contribué à l'attrait des légumineuses pour les producteurs.

Au cours de 2001-2002, la CCG a entrepris plusieurs projets et achevé plusieurs autres afin de répondre à la demande croissante de services d'assurance-qualité visant les cultures spéciales et de services aux centres de services des Prairies et des bureaux régionaux.

Services dans les Prairies

La CCG possède neuf centres de services dans les Prairies. Ces centres fournissent sur place des services d'inspection, d'attestation et de pesée aux silos primaires à grande capacité. Au cours des deux dernières années, les producteurs et les intervenants de l'industrie ont exprimé un besoin accru de services à ces centres. Nous avons donc ajouté 5 employés à l'inspection et à la pesée dans la région des Prairies en 2001-2002. En outre, un perfectionnement a été offert au personnel existant afin de lui permettre d'exécuter les fonctions de pesée.

La CCG a ouvert un bureau à Swift Current en 2001-2002. Il ne s'agit pas d'un centre offrant tous les services, mais plutôt d'un endroit où les inspecteurs du bureau de

Moose Jaw pourront faire des analyses entomologiques et accéder aux systèmes de données internes et d'entreposage d'échantillons de grain.

Les centres de services des Prairies fournissent aux producteurs et à l'industrie certains services entomologiques et d'analyse, notamment des analyses de protéines, de teneur en eau et de poids spécifique ainsi que des évaluations de facteurs de classement spécifiques. Les laboratoires de Winnipeg traitent les demandes d'analyses plus complexes de la clientèle de la région des Prairies. La CCG a étudié la possibilité de fournir ces services d'analyse plus complexes aux bureaux régionaux des Prairies, mais le coût du matériel et les frais connexes se sont révélés trop élevés pour justifier l'essor des services.

Légumineuses

Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG a entrepris et achevé plusieurs initiatives en 2001-2002, notamment:

- la dernière phase de la mise sur pied du nouveau laboratoire sur les légumineuses en avril 2001.
- une participation active, en collaboration avec Pulse Canada, à l'élaboration d'une stratégie de recherche pour les légumineuses canadiennes.
- le début d'une recherche sur la composition du soja de qualité alimentaire, en collaboration avec l'industrie du soja de l'Ontario.
- la poursuite de l'élaboration d'enquêtes sur les récoltes de légumineuses, notamment les pois chiches, les lentilles et les haricots blancs. Les données de haute qualité provenant ces enquêtes aideront à la mise en marché des légumineuses canadiennes.

De plus, en juin 2001, des membres du LRG ont participé à la deuxième réunion annuelle d'un groupe international composé de représentants des plus grands pays exportateurs de légumineuses. On a mis la dernière main à certains projets clés et le LRG, en partenariat avec Pulse Canada, joue un rôle de premier plan dans des projets de développement de méthodes d'évaluation de la teneur en eau et en protéines ainsi que de l'absorption d'eau et de la qualité culinaire. Le LRG participe aussi activement à des projets liés au déglumage, à la mesure de la couleur et à la nomenclature. Les premiers résultats de recherches concernant la teneur en eau et en protéines seront présentés à la réunion d'octobre 2002 de l'American Association of Cereal Chemists. Le LRG jouera un rôle de chef de file dans l'organisation de ce comité technique sur les légumineuses.

En 2001-02, avec l'aide de Pulse Canada, un spécialiste technique supplémentaire a été ajouté au groupe de recherches de la CCG, qui s'est engagée à maintenir ce poste de façon permanente. Cela permettra d'achever rapidement un projet d'élaboration d'une base de données compositionnelle sur les cultures canadiennes de légumineuses. La détermination de données détaillées sur les effets de la variété et de l'environnement sur la composition des cultures de légumineuses aidera à pénétrer les marchés des légumineuses pour la consommation humaine et animale.

Résultat prévu: Capacité accrue de contrôler et de détecter les résidus de pesticides, les mycotoxines, les métaux lourds et les champignons afin de veiller à ce que les expéditions de grains canadiens respectent les seuils de tolérance internationaux en ce qui a trait à la salubrité des aliments.

La salubrité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale est devenue un des enjeux principaux pour les producteurs, les transformateurs, les négociants et les consommateurs. La salubrité des grains est considérée comme une priorité par les acheteurs de grains et devient une condition de plus en plus importante dans les contrats de vente de grain.

La salubrité des grains est une priorité en émergence à la CCG. Le programme de salubrité des grains de la CCG touche cinq éléments : la prévention, le contrôle, la surveillance, la recherche et le soutien au marché. Cette démarche veille à ce que le grain canadien ne soit pas compromis par un nombre toujours croissant de questions sur la salubrité des aliments. Les services de salubrité des grains de la CCG offrent aux négociants et aux acheteurs de grains canadiens les moyens d'assurer et d'attester la salubrité des cargaisons de grains du Canada.

Le marché international exige des normes de plus en plus rigoureuses et complexes concernant les substances toxiques et la salubrité des grains. La CCG élabore et évalue sans cesse des méthodes analytiques afin de conserver ses capacités de dépistage, notamment en évaluant des méthodes d'analyse rapide en vue d'en améliorer l'efficacité et d'en réduire les coûts. La CCG étudie l'accessibilité des analyses, leur efficacité et leur incidence sur le matériel ainsi que les coûts de main-d'œuvre.

La plupart des techniques d'analyse rapide ne visent qu'un seul agent chimique spécifique, fournissent des résultats comportant des tolérances plus grandes et sont moins économiques que les analyses en laboratoire, car ces dernières permettent souvent d'analyser plus d'un agent chimique à la fois. Le choix de la méthode dépend toutefois du client et de l'utilisation des résultats. En 2001-2002, nous avons évalué deux nouvelles techniques de dosage immunoenzymatique (ELISA) du déoxynivalénol (DON), une méthode ELISA pour l'ochratoxine A et une méthode de fluorométrie par colonne d'immunoaffinité pour le DON.

Un des objectifs de la CCG est de continuer à renforcer ses recherches et ses services en assurant que l'unité de salubrité des grains possède un espace adéquat et des ressources suffisantes. À titre d'exemple, en 2001-2002, un troisième laboratoire de préparation d'échantillons a été ajouté pour les tests analytiques de substances organiques à l'état de traces et un nouvel appareil automatisé de digestion par micro-ondes a été acheté pour tester la présence d'éléments en traces.

Résultat prévu: Réputation internationale accrue et reconnaissance à titre d'organisme impartial d'assurance de la qualité de calibre mondial.

La division des Services à l'industrie de la CCG a obtenu l'homologation ISO de ses services-clés d'assurance de la qualité et de la quantité. Cette homologation a exigé l'examen rigoureux et la documentation précise des services et des procédures.

En 2001-2002, le siège de la CCG et la région de Thunder Bay ont réussi le processus de vérification, de sorte que les régions de Bayport, du Pacifique et de l'Est ainsi que certains centres de service de la région des Prairies ont reçu un « Certificat d'homologation multi-site » à la norme ISO 9002:1994. Nous mettons maintenant l'accent sur le maintien de notre homologation en effectuant des audits internes aussi bien qu'externes de nos processus. Nous prévoyons entamer en 2002-2003 les démarches pour passer à la nouvelle norme ISO 9001:2000.

Depuis septembre 2002, un processus officiel a été entamé pour l'homologation ISO de la division des Services à l'organisme. Le LRG prévoit aussi faire des démarches vers une homologation ISO.

Le respect des normes ISO est un élément commercial très important dans une économie mondiale. La CCG a entrepris de se soumettre aux normes ISO pour rehausser la réputation d'excellence du régime d'assurance de la qualité et de la quantité du grain canadien à l'échelle internationale. La division des Services à l'industrie a mis en œuvre le système de gestion de la qualité afin d'améliorer les processus de travail, de contrôler les processus de documentation et de favoriser l'adoption de meilleures pratiques de gestion.

Résultat prévu: Services continus et efficaces d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs et à l'évolution de l'industrie céréalière.

Missions d'appui aux marchés

Les chercheurs et les inspecteurs de la CCG jouent un rôle important en matière de vente et de promotion du grain canadien. Au cours des missions de soutien aux marchés, les chercheurs et les inspecteurs prennent le pouls des acheteurs et des transformateurs afin de cerner les caractéristiques qualitatives d'importance et veillent à ce que le régime d'assurance-qualité réponde bien aux besoins de la clientèle. Les commentaires des clients contribuent à l'amélioration du régime d'assurance-qualité. Des missions d'appui aux marchés ont lieu annuellement.

En juin 2001, des visites et des réunions techniques ont été tenues avec des importateurs, des semouliers, des fabricants de couscous et de pâtes ainsi que des boulangers à Casablanca et à Meknes, au Maroc. À la suite de ces missions, nous avons visité le laboratoire de contrôle de la qualité du blé de l'organisme gouvernemental algérien responsable de l'approvisionnement en blé à Alger. Pendant que nous nous trouvions à Alger, nous avons aussi visité des semouleries et des fabriques de couscous aux environs.

En novembre 2001, de nouveaux séminaires sur la culture du blé ont été présentés, et des renseignements techniques ont été échangés avec des utilisateurs de blé canadien au cours de visites au Japon, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas. Des renseignements semblables ont été échangés avec des utilisateurs de blé du Venezuela, de l'Équateur et du Pérou en février 2002.

En 2001-2002, la CCG a continué à faire des progrès dans le développement de technologies pour faciliter le classement et l'inspection du grain.

Détermination du grain vitreux dur

La teneur en grains vitreux durs (HVK) est un important déterminant de la qualité du blé dur; les normes de classement du blé dur comprennent en effet des exigences minimales de teneur en HVK. Toutefois, la mesure de la teneur en HVK d'un échantillon de blé dur suppose l'utilisation d'une technique de séparation visuelle subjective et fastidieuse, qui mène à des goulots d'étranglement aux silos à grain de grand débit lorsque le déterminant principal de la classe est la teneur en HVK. L'élaboration d'une procédure rapide, objective et uniforme de détermination de la teneur en HVK est donc une des premières priorités de la CCG. À cette fin, nous avons évalué le potentiel de la spectroscopie de réflexion de l'infrarouge proche (SRIP) pour prédire la teneur en HVK. Les résultats indiquent que la SRIP a un grand potentiel pour la détermination objective rapide de la teneur en HVK du blé dur, et les études au moyen de grades évalués sur le terrain se poursuivent.

Détermination de la teneur en huile

Le bureau des Services à l'industrie de la CCCG à Vancouver s'est doté d'une capacité de détermination rapide et non destructive de la teneur en huile du canola par résonance magnétique nucléaire (RMN) pulsée. L'application de cette technologie permet maintenant de tester les expéditions d'exportation de canola par des méthodes internationalement reconnues de détermination de la teneur en huile sans devoir envoyer d'échantillons au LRG à Winnipeg pour une analyse en laboratoire. Nous disposons maintenant, sur place, d'appareils qui nous permettent d'attester la teneur en huile des chargements de canola destinés à l'exportation dans le cadre du programme d'assurance-qualité de la CCG. D'autres oléagineux (lin/solin et moutardes) seront ajoutés pour l'année de récolte 2002-2003.

Analyse rapide des semences de canola pour la détermination de facteurs de qualité multiples

Des recherches menées au LRG en collaboration avec des entreprises de sélection du canola ont conduit à l'adoption par ces firmes de la technologie de réflexion de l'infrarouge proche (RIP) pour estimer rapidement plusieurs paramètres de qualité, tels que l'humidité, la teneur en huile, la teneur en protéines, la teneur en glucosinolate et la chlorophylle. Le système de manutention des grains, qui utilise la technologie RIP pour la ségrégation selon la teneur en protéines, n'a pas pu adopter ces tests en raison des appareils spécialisés requis et des exigences de modélisation supplémentaire. Un instrument portable de RIP par transformées de Fourier (RIP-TF) branché sur Internet a été évalué dans le cadre d'un contrat avec l'entreprise Cognis AgroSolutions. Les

résultats de cette étude semblent indiquer que des méthodes de type RIP pourraient être utilisées à l'avenir pour la spécification, la ségrégation et la classification des semences de canola canadiennes aussi bien à la CCG que par les silos terminaux intérieurs et d'exportation pour la surveillance de la qualité des stocks, des contenus de wagons ou des cargaisons de navires.

Téléimagerie

La CCG continue de développer la « télé-imagerie » comme méthode de soutien technologique aux inspecteurs de grain qui travaillent dans des endroits éloignés. Jusqu'à maintenant, nous avons photographié et entreposé électroniquement différents facteurs de classement des grains pour les rendre accessibles aux inspecteurs comme référence. Plusieurs appareils photo ont été achetés pour les bureaux régionaux de la CCG et seront distribués à temps pour un début de fonctionnement à l'automne.

2. Transactions sur les grains équitables et transparentes

Nombre d'employés à temps plein: 29

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en \$
Ressources prévues	3 907 309 \$
Ressources utilisées :	3 546 069 \$

Résultat prévu: Système d'arbitrage des grades adapté aux besoins changeants de l'industrie.

Le système d'arbitrage des grades de la CCG est fondé sur une disposition de la *Loi sur les grains du Canada* connue sous l'appellation « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » (www.grainscanada.gc.ca/prodser/grainquality/grade-moist-dock-f.htm). Si un producteur et un exploitant de silo primaire ne s'entendent pas sur le grade ou le taux d'impuretés attribué à la livraison du producteur, les deux parties peuvent demander une décision exécutoire de la CCG. L'exploitant de silo est alors tenu de compenser le producteur selon la décision rendue. La disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » est un droit de longue date des producteurs.

Pour répondre aux besoins de l'ensemble de l'industrie, la CCG a continué de mettre en œuvre un processus d'arbitrage sur le dosage des protéines (www.grainscanada.gc.ca/faq/protein-f.htm) et a mis en œuvre de nouvelles annexes de grade en 2001-2002.

Arbitrage sur le dosage des protéines

Le blé qui possède une teneur en protéines élevée commande une prime du marché en raison de son meilleur comportement à la mouture. Les directeurs de silos analysent les livraisons de blé des producteurs pour déterminer la teneur en protéines et établir le prix

qui sera payé à chacun des producteurs selon le grade et la teneur en protéines de sa livraison. L'exactitude des résultats d'analyse pour déterminer la teneur en protéines est essentielle au paiement équitable des producteurs. Au fil des ans, de nombreux producteurs ont exprimé leur préoccupation à l'égard de l'exactitude des analyses protéiques devant la divergence des résultats du dosage des protéines d'un silo primaire à l'autre.

Le service d'analyse protéique de la CGC offre aux directeurs de silos primaires et aux producteurs un moyen pratique d'obtenir une décision impartiale sur la teneur en protéines quand les deux parties ne s'entendent pas à ce sujet. Dans un tel cas, le directeur et le producteur soumettent un échantillon à la CCG pour analyse et obtention d'une décision exécutoire. Pendant l'exercice financier 201-202, la CCG a reçu 46 échantillons pour évaluation de la teneur en protéines. La faible demande de services n'est toutefois pas une indication de la valeur du service, puisque celle-ci tient plutôt de sa disponibilité. Le simple fait que les producteurs aient droit à une évaluation exécutoire de la CCG concernant la teneur en protéines contribue à assurer qu'ils seront traités de façon équitable aux silos primaires.

Annexes de grades

Le système de classement de la CCG est fondé sur des grades, dont les caractéristiques sont établies par le *Règlement sur les grains du Canada* (www.grainscanada.gc.ca/pubs/ggg/ggg-f.htm). Les comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est, composés de représentants des producteurs et de l'industrie, ainsi que d'experts techniques de la CCG, sont responsables d'examiner les normes de classement du grain et de formuler des recommandations à ce sujet. Les annexes de grades sont établies à chaque année afin de rester à l'avant-garde des changements techniques et commerciaux dans l'industrie céréalière.

En 2001-2002, on a enlevé la présence de matières étrangères comme facteur de classement des pois fourragers. Cette décision a été fortement appuyée par tous les secteurs de l'industrie du pois fourrager, puisqu'il s'agit d'une question très sensible depuis plusieurs années. Le Comité de normalisation des grains de l'est a aussi recommandé l'abaissement de la norme Canada n° 1 jaune concernant la teinte verte de la surface des graines de soja. À la suite de discussions avec les utilisateurs finaux de soja, il a été décidé que la norme de la CCG était trop élevée et que des graines de soja de qualité acceptable étaient déclassées inutilement.

Résultat prévu: Règlements équitables, exécutoires et appliqués uniformément.

Afin de veiller à ce que les règlements de la CCG soient équitables, exécutoires et appliqués uniformément, les propositions de changements à apporter aux politiques et aux règlements sont soumises à un examen minutieux et rigoureux composé des étapes suivantes:

- rédaction d'un document de discussions mettant en évidence les choix offerts concernant une proposition de changement;
- consultations auprès des intervenants concernés;

- évaluation interne des commentaires et prise de décision;
- avis aux intervenants concernés du changement;
- proposition de modification du règlement, au besoin.

La CCG a tenu compte des inquiétudes exprimées par les intervenants et révisé de nombreuses politiques. Voici quelques exemples:

Expéditions directes

Les expéditions directes sont celles où des grains canadiens sont transbordés directement de wagons ou de camions directement dans un navire, soit sans entreposage soit avec un entreposage limité, non enregistré et effectué dans des conditions de ségrégation. Les expéditions directes permettent de réduire les coûts puisqu'elles ne nécessitent qu'une seule inspection et pesée officielles. Comme le processus d'expédition directe s'est modifié, la CCG a réexaminé la politique de 1993. La complexité de la situation des expéditions directes créait des inefficacités et aurait pu éventuellement mener à une attestation inexacte de grains canadiens.

La CCG s'est donc penchée sur la question, a consulté les intervenants, puis a décidé d'apporter plusieurs changements aux politiques (www.grainscanada.gc.ca/pubs/policy/2002/direct_hit-f.htm). Les changements réglementaires nécessaires seront mis en vigueur le 1^{er} août 2002. La CCG a choisi de modifier les éléments de la pesée, de l'inspection et de l'entreposage afin de simplifier la situation actuelle et de revenir à l'intention originale du processus d'expédition directe. Cette décision est un changement positif, qui permettra une prestation plus efficace des services de la CCG et augmentera les revenus tout en réduisant au minimum le risque de responsabilité de la CCG.

Examen des marges maximales de perte de poids aux silos de collecte primaires

La perte de poids est définie dans la *Loi sur les grains du Canada* comme la « perte de poids des grains occasionnée par leur manutention ou traitement » (www.grainscanada.gc.ca/Pubs/factsheets/shrinkage-f.htm). C'est en réponse aux demandes et aux recommandations des producteurs et de l'industrie que la CCG a effectué cet examen dans le but d'assurer des pratiques justes et uniformes de déduction pour perte de poids dans l'ensemble du Canada.

Ce réexamen a été long, puisqu'il faisait intervenir différents intervenants aux opinions divergentes. En fonction des résultats de la consultation, la CCG a décidé de proposer de fixer à zéro les marges maximales de perte de poids aux silos primaires à compter du 1^{er} août 2003. Nous avons été convaincus par les arguments des organisations de producteurs, selon lesquels les exploitants de silos devraient être responsables des pertes de poids des grains qu'ils ont achetés des producteurs. Cette opinion a été étayée et renforcée par une analyse des données de la CCG, qui n'a pas pu démontrer de façon concluante l'existence de pertes dues à des pertes de poids dans le système de manutention des grains.

Séparations mécaniques

Lorsqu'un grain, comme du blé, est livré à des silos terminaux, il peut contenir d'autres grains, comme du lin, en plus du grain principal. Ce grain secondaire doit normalement être séparé du grain principal. La réglementation sur la séparation mécanique exige que le silo terminal sépare ces grains secondaires et offre un revenu séparé à l'expéditeur pour certains grains contenus dans les criblures lorsque la proportion de ce grain est d'au moins 6 % du poids brut de l'expédition.

Après de nombreuses consultations, la proposition de la CCG d'abroger la réglementation sur les séparations mécaniques a été acceptée et est entrée en vigueur le 1^{er} août 2002. L'abrogation de la réglementation sur les séparations mécaniques favorisera la livraison de grain plus propre parce que les expéditeurs primaires ne recevront pas automatiquement de revenu pour les grains contenus comme impuretés dans leur expédition. La séparation mécanique occasionne des frais supplémentaires et des inefficacités mineures aux silos terminaux. En outre, la CCG croit qu'il faut être dissuasif à l'égard du mélange de grains. Des séparations mécaniques seront toutefois offertes de façon facultative aux expéditeurs.

Installations de chargement des wagons de producteurs (ICWP)

Au cours des trois dernières années, on a constaté une hausse de l'intérêt pour l'exploitation commerciale d'installations de chargement de wagons de producteurs (ICWP) aussi bien que pour l'utilisation de wagons de producteurs. La CCG s'est donc demandée si les règlements qui s'appliquent à ce domaine étaient toujours pertinents et a voulu vérifier que ces règlements répondent toujours aux besoins des producteurs et du système d'assurance-qualité canadien.

La CCG a lancé une consultation publique pour déterminer comment il faudrait réglementer les ICWP. Les commentaires recueillis au cours de la consultation ont indiqué que les producteurs appuyaient massivement une exemption de l'exigence de licence. La consultation a aussi permis de déterminer que les expéditeurs de wagons de producteurs sont conscients des risques des ICWP, mais sont prêts à s'en porter totalement responsables. En avril 2002, en fonction de ces commentaires et après une analyse interne de la CCG, nous avons décidé qu'il faudrait exempter de façon conditionnelle les ICWP de l'obligation d'obtenir une licence comme silo primaire dans le cadre de la *Loi sur les grains du Canada*. À plus long terme, on envisagera la possibilité de créer un nouveau type de licence pour les installations de chargement de wagons de producteurs. Cette décision appuie l'adoption par les producteurs d'approches innovatrices pour la mise en marché de leur grain, tout en assurant que le risque au système d'assurance-qualité des grains demeure gérable. On trouvera une liste des ICWP actuellement exemptées au www.grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/exemptpc-e.htm.

3. Défense des droits des producteurs

Nombre d'employés à temps plein: 10

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en \$
Ressources prévues	952 337 \$
Ressources utilisées :	956 090 \$

Résultat prévu: Protection des producteurs contre les défaillances des sociétés céréalières.

La CGC a un programme permanent d'agrément des compagnies céréalières et des négociants en grains. Toutes les compagnies céréalières agréées doivent fournir une garantie pour assurer le respect de leurs engagements envers les producteurs. Cette mesure vise à protéger financièrement les producteurs advenant la faillite ou le défaut de paiement d'une compagnie céréalière. Afin de confirmer que les entreprises céréalières ont une couverture suffisante d'assurance responsabilité, la CCG supervise les obligations mensuelles des compagnies agréées et demande des fonds supplémentaires en garantie au besoin. En 2001-2002, aucune compensation n'a été versée aux producteurs en raison de manquement de la part d'une compagnie céréalière. Un examen du processus de vérification des entreprises agréées a été achevé en 2002-2002, mais la CCG délibère toujours sur les suites à donner aux recommandations de cet examen.

Les producteurs qui vendent leur grain à ces compagnies ne sont pas protégés en cas de défaut de paiement. On estime qu'il y a actuellement de 125 à 200 compagnies qui achètent des grains sans licence. Pour sensibiliser les producteurs à cette situation, la CCG a effectué une campagne d'envois postaux à plus de 80 000 producteurs afin de leur expliquer leurs droits et leurs responsabilités en matière de licence et de sécurité (www.grainscanada.gc.ca/pubs/brochures/grain_gain-f.htm). La campagne soulignait aussi les risques que l'on court en traitant avec une entreprise non agréée.

En plus des envois postaux directs, la CCG communique son message par le biais des journaux agricoles, des réunions de producteurs, des expositions agricoles et du site Web de la CCG. Par exemple, chaque fois que la licence d'une compagnie céréalière devient périmée, la CCG fait de la publicité dans la presse agricole pour sensibiliser les producteurs à cette situation. Nous affichons aussi une liste continuellement mise à jour des compagnies agréées sur notre site Web au www.grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm. En outre, on peut trouver une liste des grains admissibles à une protection par garantie au www.grainscanada.gc.ca/Regulatory/Licensees/crops-f.htm.

Il est toujours difficile d'évaluer le succès d'une campagne d'information. Selon l'enquête de la CCG, 90 % des producteurs de grain canadien de l'Ouest préfèrent traiter avec des compagnies agréées par la CCG. On ne peut pas attribuer entièrement ce résultat à la campagne d'information, mais il donne toutefois à penser que la CCG joue un rôle important en matière de protection des producteurs canadiens.

En 2001-2002, on a augmenté les ressources destinées aux activités d'agrément en ajoutant un agent d'application et du personnel de bureau supplémentaire.

Résultat prévu: Traitement équitable des producteurs par les entreprises et les négociants céréaliers.

Le traitement équitable des producteurs est un élément essentiel de la fonction de réglementation de la CCG. La CCG a mis en place un certain nombre de mesures de protection visant le traitement équitable des producteurs lors de leurs transactions cérésières. Parmi ces mesures on compte le rôle de liaison que jouent les commissaires adjoints entre les producteurs et l'industrie locale, une ligne téléphonique sans frais et un mécanisme de plaintes à l'intention des producteurs ainsi que le système d'arbitrage des grades. En 2001-2002, la CCG s'est aussi penchée sur la représentation des producteurs au Comité; de normalisation des grains de l'Ouest.

Les commissaires adjoints

Au cours de l'exercice 2001-2002, la CCG comptait cinq commissaires adjoints représentant les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Les commissaires adjoints de l'Est du Canada agissent à titre d'agents de liaison entre la CCG et l'industrie cérésière de l'Est en vue de promouvoir le rôle de la CCG et ses services à l'industrie. Les commissaires adjoints de l'Ouest du pays sont responsables de traiter les demandes de renseignements et les plaintes des producteurs de l'Ouest et de faire connaître les activités de la CCG aux exploitants agricoles. Au total, les commissaires adjoints de l'Ouest ont traité 1 094 plaintes de producteurs concernant des défauts ou des retards de paiement, des désaccords liés aux grades et aux impuretés, des wagons de producteurs, des déductions pour perte de poids et des droits exigés.

Ligne téléphonique sans frais à l'intention des producteurs

Les producteurs peuvent faire part de leurs préoccupations à la CCG grâce à la ligne téléphonique sans frais à l'intention des producteurs. Ce service téléphonique se conforme aux normes de service suivantes :

Tous les appelants seront avisés, avant la fin de la journée ouvrable suivant la réception de leur appel, que leur plainte ou demande de renseignements a été reçue, et qu'elle sera traitée.

Le tableau suivant présente le nombre total de plaintes et de demandes de renseignements traitées par le service téléphonique sans frais au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'appels reçus au service téléphonique sans frais à l'intention des producteurs, par catégorie, de l'exercice 1998-1999 à celui de 2001-2002		
	Plaintes	Demandes de renseignements
Exercice		
1998-1999	41	476
1999-2000	30	622
2000-2001	25	483
2001-2002	73	568

Système d'arbitrage des grades

Comme on l'a souligné auparavant, les producteurs qui ne s'entendent pas avec un exploitant de silo primaire sur le grade, le taux d'impuretés ou le dosage de protéines attribué à leur livraison de grain peuvent demander une décision exécutoire de la CCG. L'exploitant de silo est alors tenu de compenser le producteur selon la décision rendue. Le tableau suivant présente le nombre de demandes d'arbitrage du grade traitées par la CCG au cours des quatre derniers exercices.

Nombre de demandes d'arbitrage reçues de l'exercice 1998-1999 à celui de 2000-2002	
	Nombre de demandes d'arbitrage traitées
Exercice	
1998-1999	221
1999-2000	536
2000-2001	481
2001-2002	402

Il existe plusieurs mécanismes de protection pour veiller au traitement équitable des agriculteurs, mais les recherches de la CCG donne à penser qu'un grand nombre d'entre eux ignorent l'existence des services de protection offerts par la CCG. La CCG continue donc de mettre au point de nouvelles stratégies pour informer les producteurs des services de protection offerts par la CCG. Au cours de 2001-2002, cette sensibilisation a pris la forme d'une campagne postale pendant laquelle on entrait directement en contact avec les producteurs.

Représentation des producteurs au Comité de normalisation des grains de l'Ouest (CNGO)

La structure et l'efficacité du CNGO (www.grainscanada.gc.ca/newsroom/newsreleases/2001/2001-15-f.htm) sont des sujets de préoccupation depuis un certain temps déjà. Selon de nombreux producteurs, des producteurs nommés par des compagnies céréalières ou des organisations de l'industrie ne peuvent représenter adéquatement les producteurs à ce comité. En outre, les producteurs et les représentants de l'industrie affirment que le comité doit être restructuré afin de refléter les changements qui se sont produits dans

l'industrie des grains de l'Ouest du Canada. À la lumière de cette situation, on a formé un comité dont le mandat est de présenter des recommandations à la CCG sur la représentation des producteurs au CNGO.

À la suite de recommandations et de commentaires de groupes de l'industrie, les douze sièges de producteurs au CNGO ont été attribués à différents groupes de producteurs et à des intervenants de l'industrie. En juin 2002, des lettres ont été envoyées aux intervenants concernés pour leur demander des noms de candidats pour combler les sièges vacants. Les réponses à ces demandes seront analysées en juillet 2002 afin que le nouveau CNGO entre en fonctions en octobre 2002.

Résultat prévu: Maintien des options de livraison des producteurs.

À la demande des producteurs, la CCG continue de veiller à ce que ces derniers disposent d'options de livraison. Ces options, comme les wagons de producteurs, leur permettent de protéger leurs intérêts. Le fait de pouvoir ainsi éviter les tarifs imposés par les exploitants de silos primaires représente une économie très importante pour les producteurs, surtout lorsque les prix du grain sont bas (www.grainscanada.gc.ca/pubs/factsfarm/factsfarmers15-f.htm). Au cours de l'exercice 2001-2002, les livraisons par wagons de producteurs ont augmenté de 59,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Nombre de demandes de wagons de producteurs traitées, de l'exercice 1998-1999 à celui de 2000-2002	
	Nombre de wagons traités
Exercice	
1998-1999	3 500
1999-2000	3 370
2000-2001	4 145
2001-2002	6 635

Comme noté précédemment, la CCG a mené à bien un vaste processus de consultation sur la réglementation des installations de chargement de wagons de producteurs.

4. Saine gestion de l'organisme

Nombre d'employés à temps plein: 98

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en \$
Ressources prévues	12 185 466 \$
Ressources utilisées :	14 101 737 \$

Résultat prévu: Services efficaces, adaptés aux besoins et rentables

Au cours du dernier exercice, la CCG a mis en œuvre plusieurs réformes de ses programmes et services afin de faire face au déficit provenant d'une réduction des volumes de grains exportés et de l'augmentation concomitante des coûts. En voici quelques exemples:

- rationalisation des opérations aux silos terminaux et formation polyvalente du personnel;
- réduction du nombre de postes dans la région de Thunder Bay et dans celle du Pacifique
- adoption d'une seule norme relative à certains facteurs de classement;
- rationalisation des services d'inspection à l'arrivage à Vancouver;
- amélioration du processus de collecte des échantillons.

La CCG a aussi commencé à mettre en œuvre l'initiative gouvernementale sur la modernisation de la fonction de contrôleur. Le but de cette initiative est de faire passer les opérations du contrôleur d'une perspective purement financière à une approche plus large et intégrée, qui tient compte des éléments suivants:

- le leadership
- les systèmes de contrôle
- les données sur le rendement
- la gestion intégrée des risques
- les capacités des ressources humaines
- les valeurs et l'éthique

Afin d'atteindre ces buts, la CCG a engagé des consultants externes pour obtenir une Évaluation des capacités de gestion. Les recommandations faites par les consultants ont mené la CCG à travailler sur de nombreux domaines et à y obtenir plusieurs résultats. Par exemple:

- Modèle de prévision des recettes – Pour améliorer le processus de budgétisation de la CCG, on a élaboré un modèle de prévision recettes afin de réorganiser les volumes de grains manutentionnés dans les différentes régions et de recalculer l'incidence de ces volumes sur les ressources. Cela permet à la CCG de modifier ses prévisions financières et ses budgets en fonction de renseignements plus actuels.
- Modèle de prévision des coûts – La CCG a élaboré en 2001 un modèle de prévision des coûts qui apparie les dépenses à des recettes précises. Ce modèle est utilisé en conjonction avec le modèle existant de prévision des recettes et fournit des renseignements utiles au processus de budgétisation (p. ex. aux fins d'évaluation des programmes) La CCG utilise actuellement ce modèle de prévision des coûts.
- Stratégie d'information financière – Au cours de l'exercice financier 2001-2002, la CCG a pu se conformer totalement à la Stratégie d'information financière du Conseil du Trésor.

- Normes de service – La CCG a élaboré des normes de service interne pour ses divisions de Services à l’organisme et des Services à l’industrie. Le but de ces normes est d’améliorer les mesures objectives du rendement des employés au travail et de faciliter la reddition de comptes à l’interne. Le LRG et la division des Services à l’industrie mettent actuellement à jour des normes de service supplémentaires.

La CCG a aussi commencé à répondre aux nouvelles lignes directrices du Conseil du Trésor sur le recouvrement des coûts. Comme les frais de service de la CCG sont gelés jusqu’au 31 mars 2004, nous avons été incapables de mettre en œuvre des initiatives visant un recouvrement complet des coûts lorsque ces services profitaient à un groupe privé. Cependant, notre travail dans ce domaine nous a permis de revoir nos niveaux actuels de recouvrement des coûts et de fixer des niveaux de financement adéquats pour les services de la CCG. Nous sommes donc maintenant en mesure de mettre en œuvre rapidement un programme de recouvrement des coûts dès que notre environnement externe le permettra.

Nos dépenses ont augmenté au cours des trois dernières années. Un grand nombre de nouvelles dépenses peuvent être attribuées à des services-clients supplémentaires, comme le fonctionnement 24 heures sur la Côte Ouest, la surveillance de variétés non enregistrées et l’accroissement des services dans les Prairies. L’essor des services de la CCG s’est avéré nécessaire à la lumière de l’évolution de nature de l’industrie des grains (voir le chapitre 2). La CCG veut suivre le rythme de ces changements de la façon la plus efficace et la plus économique possible.

Résultat prévu: Stabilité financière de la CCG.

En mars 2002, la CCG a entamé le processus d’élaboration d’un Plan d’activités afin de s’attaquer au problème de sa stabilité financière à long terme et de confirmer si ses services continueront de répondre aux besoins de l’industrie. Nous avons nommé un coordonnateur à temps plein du plan d’activités et avons créé un groupe de travail pour l’appuyer. De plus, un comité directeur composé de commissaires de la CCG et de cadres supérieurs a été établi. L’exercice d’élaboration du Plan d’activités profitera du travail fait pendant l’Examen des programmes de 1998-1999. La CCG s’efforce de s’assurer que le plan sera prêt, sous forme de version préliminaire, d’ici octobre 2002.

Résultat prévu: La main-d’œuvre de la CCG est représentative de la population canadienne.

Au cours de la dernière année, la CCG a progressé dans sa réponse aux objectifs d’équité en matière d’emploi quant à la représentation des quatre groupes désignés (Autochtones, minorités visibles, personnes handicapées et femmes). Une analyse de la main-d’œuvre nous permet de constater que la représentation des Autochtones et des personnes handicapées répond aux objectifs prévus. De plus, grâce à une amélioration du recrutement et du maintien en emploi, on a pu amenuiser le fossé pour ce qui est de l’occupation par des femmes de postes scientifiques et professionnels améliorer légèrement la représentation des femmes parmi les inspecteurs des grains. Les minorités

visibles ne sont pas suffisamment représentées parmi notre personnel et la CCG s'est fixé comme priorité de combler cette lacune.

Représentation des groupes désignés à la CCG en date du 14 février 2002				
	Ensemble des employés	Employés appartenant à des groupes désignés	Représentation prévue	Différence (réelle-prévue)
Groupe professionnel				
Femmes	783	261	225	36
Autochtones	783	32	20	12
Handicapés	783	42	36	6
Minorités visibles	783	60	94	-34

Afin de déterminer s'il existe des obstacles systémiques qui pourraient ralentir la réalisation de nos buts, nous avons mené une évaluation approfondie des systèmes d'emploi en mai 2001. Cette évaluation a examiné les facteurs internes qui contribuent aux problèmes de représentation et a offert des suggestions quant à la façon d'y répondre. Les résultats ont ensuite été analysés pour former la base du Plan d'équité en matière d'emploi (PEE) de la CCG, qui a été achevé en 2002. Ce plan a été élaboré par le comité sur l'équité en matière d'emploi et le comité directeur de la CGC, ainsi que par la haute direction, en consultation avec les unités de négociation qui représentent les employés de la CCG. Maintenant que le PEE a été établi et officialisé, la CCG est convaincue de pouvoir atteindre ses objectifs d'équité en matière d'emploi et continuer d'améliorer la représentativité de sa main-d'œuvre.

L'appui de la CCG à l'équité en matière d'emploi se fait sentir aussi dans d'autres domaines. Au cours du dernier exercice financier, la CCG a offert du temps, des ressources ainsi qu'un soutien logistique à ses employés qui oeuvrent au sein du Conseil national des minorités visibles (<http://www.hc-sc.gc.ca/ncvm/francais>). La CCG continue d'être un partenaire de l'initiative « Faire place au changement » pour l'ensemble des ministères fédéraux au Manitoba. Cette initiative sert actuellement de modèle à d'autres provinces qui travaillent dans ce domaine.

Résultat prévu: Améliorations au milieu de travail.

L'Enquête de 1999 sur les employés de la fonction publique continue de servir de base à des améliorations au milieu de travail. Une formation sur le harcèlement a été dispensée dans plusieurs lieux de travail. Des cours ont été donnés aux gestionnaires pour leur permettre d'atteindre plus de cohérence et de transparence dans le processus de dotation. On examine, republie et affiche sur l'Intranet de la CCG l'ensemble des politiques de ressources humaines (RH) afin de s'assurer que tous les employés sont conscients de ces politiques et pourront y avoir recours au besoin.

On a révisé les modalités pour la délégation des ressources humaines afin de s'assurer que les gestionnaires ont les pouvoirs nécessaires. On amis en œuvre les politiques du

Conseil du Trésor sur la prévention du harcèlement et la divulgation interne d'actes fautifs au travail.

La CCG participe aussi à l'enquête 2002 et a réussi à augmenter légèrement son niveau de participation par rapport à l'enquête de 1999. Cela servira de jalon pour faire le suivi de améliorations dans ce domaine.

Chapitre 4: Mot de la fin

Les résultats obtenus suivants témoignent des efforts de la CCG pour répondre aux besoins changeants des marchés céréaliers, garantir l'équité des transactions sur les grains, protéger les intérêts des producteurs et favoriser la saine gestion de l'organisme:

- stratégies pour moderniser et améliorer le régime d'assurance-qualité;
- partenariat avec l'ICS pour l'élaboration d'un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation
- services accrus dans la région des Prairies;
- achèvement de la mise en place d'un nouveau laboratoire sur les légumineuses
- élaboration et raffinement de nouvelles méthodes d'analyse rapide visant à garantir que les livraisons de grains canadiens respectent les seuils de tolérance internationaux en matière de salubrité des aliments;
- homologation à la norme ISO 9002 pour des services clés de qualité et de quantité à la division des Services à l'industrie
- poursuite du programme d'arbitrage des protéines et nouvelles annexes de grades
- reformulation des politiques afin d'assurer un fonctionnement efficace et économique de la CCG
- réforme de la représentation des producteurs au Comité de normalisation des grains de l'Ouest
- début de la mise en œuvre de l'initiative de la fonction de contrôleur moderne
- atteinte des objectifs de représentation globale concernant les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées.

Le succès de la CCG dépend de la souplesse de son exploitation. L'industrie céréalière canadienne est un milieu dynamique et stimulant. La CCG se doit de répondre de manière immédiate aux préoccupations de l'industrie afin de demeurer un organisme efficace. Au cours de l'exercice 2000-2001, la CCG a répondu aux demandes des producteurs et de l'industrie en ce qui a trait à la réglementation des installations de chargement de wagons de producteurs (ICWP). La CCG a agi rapidement pour s'assurer que les producteurs pourront continuer d'avoir droit à toutes les options de livraison tout en maintenant l'intégrité du système d'assurance-qualité.

En résumé, le présent chapitre a mis en évidence les résultats obtenus par la CCG et les domaines dans lesquels elle doit poursuivre ses efforts. La CCG continuera son travail en vue d'atteindre ses résultats stratégiques de manière à contribuer aux intérêts à long terme de l'industrie céréalière canadienne.

Annexe 1: Partenaires de la CCG

Partenaires de la CCG

Partenaires-clés

Partenaires industriels
Producteurs
Compagnies céréalières
Transformateurs
Commission canadienne du blé
Universités
Laboratoires
Sélectionneurs
Institut international du Canada pour le grain
Institut canadien des semences

Domaine de collaboration

Établissement de normes visant la qualité des grains
Mise en œuvre du régime d'assurance-qualité des grains
Élaboration et application des politiques et de la réglementation
Partage de l'information sur les marchés
Expansion et soutien des marchés
Transferts des technologies et des résultats de recherche
Vérification des processus de préservation de l'identité de l'industrie

Organismes et ministères du portefeuille
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agence canadienne d'inspection des aliments
Commission canadienne du lait
Société du crédit agricole Canada
Conseil national des produits agricoles

Partage de l'information
Recherche
Planification stratégique
Respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain
Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité

Autres ministères (gouvernementaux)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Statistique Canada
Agence canadienne de développement international
Industrie Canada
Santé Canada
Agence canadienne des douanes et du revenu
Conseil national de recherches
Ministères provinciaux de l'Agriculture

Partage de l'information
Appui au commerce international
Publication de statistiques sur les grains
Expansion et soutien des marchés
Inspection et certification des balances aux silos terminaux et de transbordement

À l'étranger

Département de l'Agriculture des É.-U.
(inspection des grains, administration des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux)

Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité
Appui au commerce international

Sciences agroalimentaires, Australie
Institut de recherches sur le pain, Australie
Office japonais de l'alimentation
Bureau d'inspection des grains de la Russie
Administration du grain (Chine)

Recherches
Technologie
Formation et technologie

Annexe 2: Rendement financier

Sommaire des crédits approuvés (en milliers de dollars)

Approuvés	Commission canadienne des grains	2001-2002		
		Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
35	Dépenses de programmes	18 495	18 495	18 495
(S) ¹	Contributions aux régimes de prestations aux employés	2 618	2 618	2 618
(S)	Fonds renouvelable	(252)	(252)	(252)
10	Méthodes de gestion moderne			148
15	Conventions collectives			3 166
5	Prestations de préretraite			318
5	Prestations de maternité et de préretraite			521
	revenus RACS			175
	remboursement du prêt sur la conformité à l'an 2000			(100)
	Transfert au Winnipeg Commodity Exchange	0	0	(200)
	Total pour le ministère	20 861	20 861	24 889

¹affectation statutaire

Le sommaire des crédits approuvés explique le montant du financement accordé à la CCG en vertu des crédits approuvés. Il sert à établir une comparaison entre les dépenses prévues, les fonds alloués (c.-à-d. le total approuvé) et le montant des dépenses après tous les rajustements (c.-à-d. le réel).

Total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2001–2002		
	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
Commission canadienne des grains			
Équivalents temps plein, c.-à-d. nombre d'employés	805	805	708
Exploitation	62 550	62 550	65 194
Total des dépenses brutes	62 550	62 550	65 194
Moins : Recettes disponibles	41 689	41 689	38 820
Total des dépenses nettes	20 861	20 861	26 374
Autres recettes et dépenses			
Coût des services offerts par d'autres ministères	2 793	2 793	2 793
Coût net du programme	23 654	23 654	29 167

Le présent tableau explique le total du fonds renouvelable, des crédits approuvés et des dépenses et revenus prévus par rapport au total des sommes réellement dépensées par la CCG.

Comparaison dans le temps entre les dépenses prévues et les dépenses réelles
(en milliers de dollars)

	2001-2002				
	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
Commission canadienne des grains					
	56 324	58 744	62 063	62 550	65 194
Total	56 324	58 744	62 063	62 550	65 194

La présente comparaison dans le temps entre les dépenses ministérielles prévues par rapport aux dépenses réelles est le reflet du total du fonds renouvelable et des crédits approuvés par rapport au total des dépenses réelles de la CCG. Le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. Les dépenses nettes ont augmenté de 4 à 5 % par année depuis les deux dernières années.

Recettes disponibles (en milliers de dollars)

	2001-2002				
	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	Recettes prévues	Total approuvé	Réel
Commission canadienne des grains					
Inspection, pesée, enregistrement et annulation	40 432	41 776	37 700	37 700	36 943
Licences et autre revenu	1 181	1 346	3 989	3 989	1 877
Total des recettes disponibles	41 613	43 122	41 689	41 689	38 820

Les recettes disponibles représentent les fonds provenant des contrats exécutés par la CCG et des droits perçus pour ses services. Une fraction de ces recettes servent à couvrir les frais liés à la prestation des services en question. De plus, le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. On observe que, de 1999-2000 à 2000-2001, les recettes ont augmenté de 4 %, mais qu'au cours de l'exercice 2001-2002, elles ont diminué de 10 %.

Dépenses d'immobilisation (en milliers de dollars)

	2001-2002				
	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
Commission canadienne des grains					
Dépenses d'immobilisation	1 583	2 827	3 000	3 000	2 643
Dépenses d'immobilisation	1 583	2 827	3 000	3 000	2 643

Le présent tableau présente des renseignements comparatifs sur les dépenses d'immobilisation au cours des trois dernières années.

Sommaire financier du fonds renouvelable (en milliers de dollars)

	2001-2002				
	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
Commission canadienne des grains					
Recettes	68 032	63 083	62 550	62 550	63 709
Dépenses	56 324	58 744	62 063	62 50	65 194
Bénéfice (ou perte)	11 708	4 339	487	0	1 485
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation des fonds :					
Dépréciation/amortissement	1 095	1 234	1 334	1 334	1 900
Autre	570	754	0	0	654
Modification du fonds de roulement	(11 406)	4 280	401	1 918	769
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	(1 513)	(2 818)	(1 970)	(3 000)	(2 643)
Excédent de trésorerie (exigence)	454	7 789	252	252	(805)
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	14 171	21 960	14 675	12 504	11 960

Le présent tableau explique la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse. L'excédent cumulatif (prélèvement) est composé de l'excédent cumulatif net (prélèvement) et d'un crédit approuvé de 2 millions de dollars. Le crédit approuvé est accordé en prévision des besoins de trésorerie durant le cycle économique.